AR Prefecture
082-218201317-20260608-2026_53-DE
Reçu le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026

N° 2026 – 53

République Française

Département
Tarn-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 8 juin 2026

Date de convocation
3 juin 2026

Date d'affichage
3 juin 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	01
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six et le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure, BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, M. Denis TAISANT, MM. Jean-François CADERAS, Serge LAYMOND, Joël MOURIAU, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absente excusée : Mme Clémence ARHUIS.

M. Serge LAYMOND a été élu secrétaire de séance.

Mme Clémence ARHUIS a donné procuration à Mme Anaïs COUJEAN.

Objet : Programme global des travaux à réaliser sur la voirie communale (Chemins pris en charge et non pris en charge) et sur la voirie rurale pour l'année 2026. Demande de subventions.

Monsieur le Maire :

- rappelle la nécessité de réaliser les travaux de renforcement et de revêtement sur les Voies Communales n° 1 et 22.

- indique que le coût des travaux sur les V.C. s'élève à 55 845 € H.T. et qu'il conviendrait pour les réaliser de bénéficier d'une aide du Département.

- précise que cette aide financière est conditionnée par la réalisation de travaux sur le réseau de l'ex-voirie vicinale non prise en charge, pour un montant H.T. supérieur à 25 % de la subvention totale du Département.

- donne connaissance des travaux à réaliser sur la voirie rurale estimés à 11 700 € H.T.

Le coût total des travaux (voirie communale et voirie rurale) s'élevant à 67 545 € H.T. pour l'Exercice 2026. Une consultation sera lancée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

. . . / . . .

Publié le : 02/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80887

AR Prefecture

082-218201317-20260608-2026_53-DE
Reçu le 09/06/2026
Publié le 09/06/2026

Approuve le programme des travaux à réaliser :

- sur la voirie communale prise en charge et non prise en charge pour un montant de 55 845 € H.T.

- sur la voirie rurale pour un montant de 11 700 € H.T.

soit un coût total de travaux s'élevant à 67 545 € H.T. pour l'Exercice 2026.

Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental ainsi que l'autorisation de préfinancer les travaux afin de les réaliser à la bonne saison.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux et de lancer la consultation des entreprises.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 9 juin 2026.

Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Serge LAYMOND.

Publié le : 02/10/2026 08:48 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80887